



Objet : Restrictions d'utilisation AD Paris Orly LFPO, fermeture de la piste 07/25, fermeture de taxiways, fermeture de l'aire d'attente W37, cause travaux sur piste 07/25 et création d'un nouveau taxiway W32
En vigueur : Du 11 SEP 2019, 2200 UTC au 02 DEC 2019, 0500 UTC

Ce SUP AIP annule et remplace le SUP AIP AIRAC 149/19

Préambule :

L'Aéroport Paris-Orly (LFPO) réalise des travaux de réfection et de mise en conformité de ses installations, notamment de la piste 07/25 ainsi que des travaux de création d'un nouveau taxiway W32.

Ces opérations nécessitent la fermeture de la piste 07/25 ainsi que de ses voies associées et la fermeture temporaire de l'aire d'attente W37.

Ce SUP AIP est composé de 2 phases décrites ci-dessous :

Phase 1 :

Infrastructures rendues indisponibles :

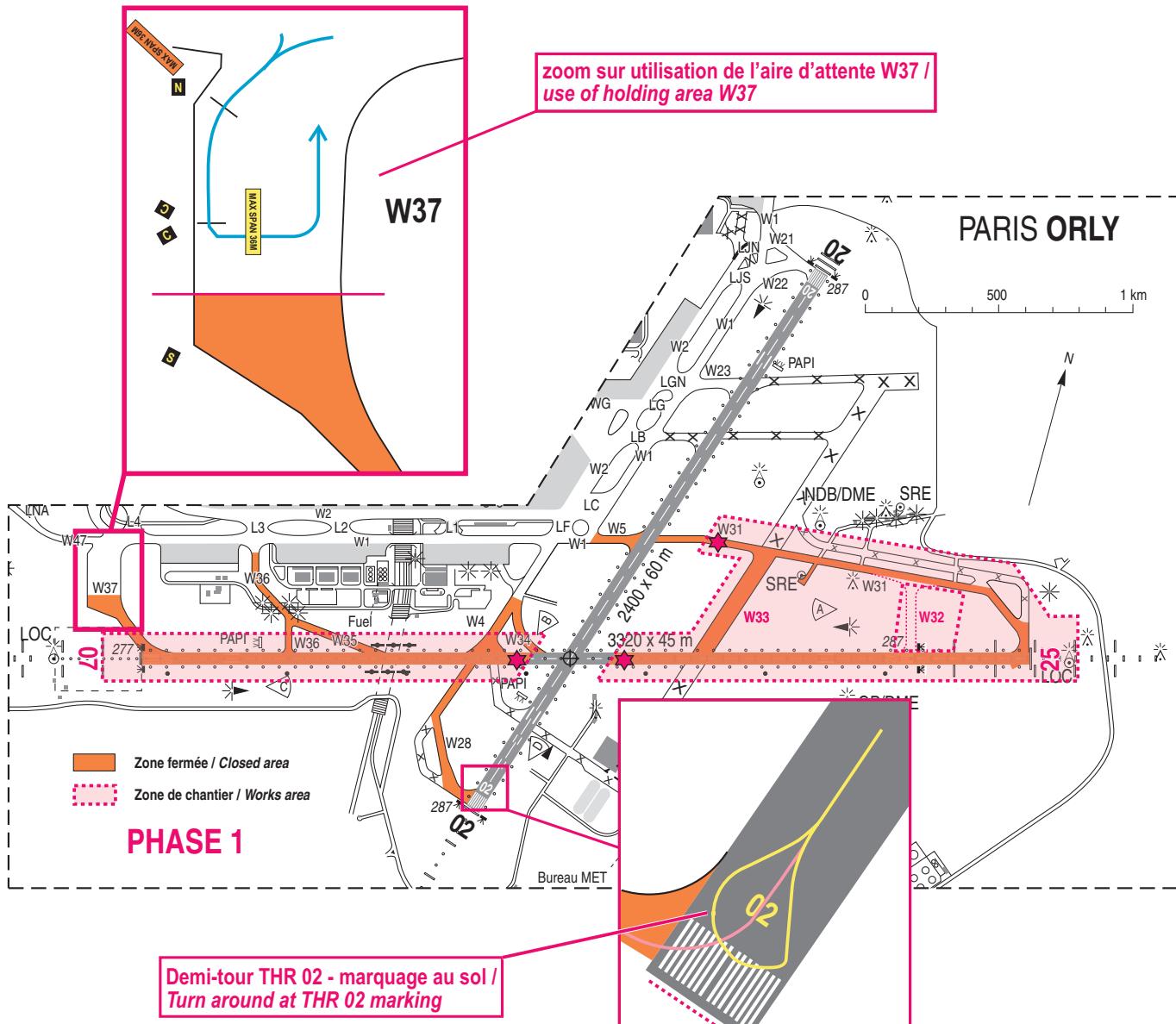
- Fermeture de la piste 07/25,
- Fermeture des taxiways : W4 (au Sud de la voie d'accès au parking F04), W5, W31, W32, W33, W34, W35, W36 et W28, fermetures partielles du TWY W37 et de l'aire d'attente W37.

Contraintes d'exploitation :

- Configuration face à l'Est : décollage et atterrissage piste 06,
- Configuration face à l'Ouest :
 - Décollage : Piste 24 tous type avion, Piste 20 code C maximum (envergure maximum 36 m),
 - Atterrissage : Piste 24.
- Accélération/arrêt piste 20 : le taxiway W28 étant fermé, les aéronefs d'envergure inférieure ou égale à 36 m pourront réaliser un demi-tour au seuil 02 après autorisation du contrôle. Un marquage de demi-tour est matérialisé au niveau du Seuil 02. En cas d'impossibilité, l'assistance d'un moyen de repoussage/tractage sera demandée,
- Diffusomètre médian piste 02/20 hors-service,
- Présence d'engins de chantier à 155 m de l'axe de la piste 02/20 et d'une hauteur maximum de levage de 10 m (voir  sur le plan ci-dessous),
- Aire d'attente W37 ouverte partiellement et uniquement aux aéronefs d'envergure inférieure ou égale à 36 m : l'entrée se fait obligatoirement directement via l'aire d'attente cap au Sud et la sortie cap au Nord sur le TWY W37.

Pour rappel, les procédures HIRO (High Intensity Runway Operations) sont en vigueur et actives H24 sur l'aéroport de Paris-Orly. Les pilotes doivent s'assurer d'un temps d'occupation minimal de la piste à l'arrivée comme au départ.

La date et l'heure d'activation de la phase 1 seront annoncées par NOTAM.



Phase 2 :

Infrastructures rendues indisponibles :

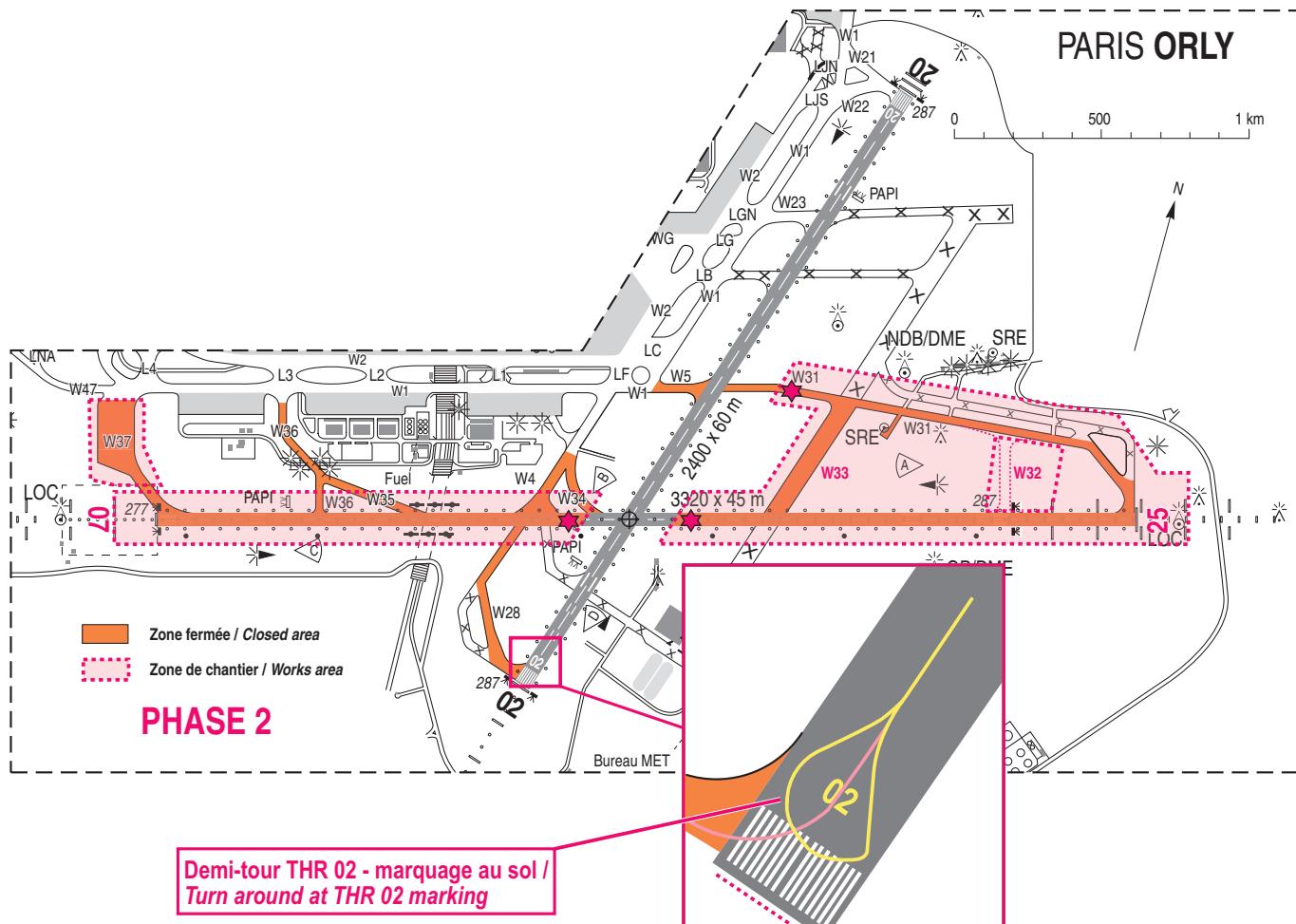
- Fermeture de l'aire d'attente W37,
- Fermeture de la piste 07/25,
- Fermeture des taxiways : W4 (au Sud de la voie d'accès au parking F04), W5, W31, W32, W33, W34, W35, W36, W37 et W28.

Contraintes d'exploitation :

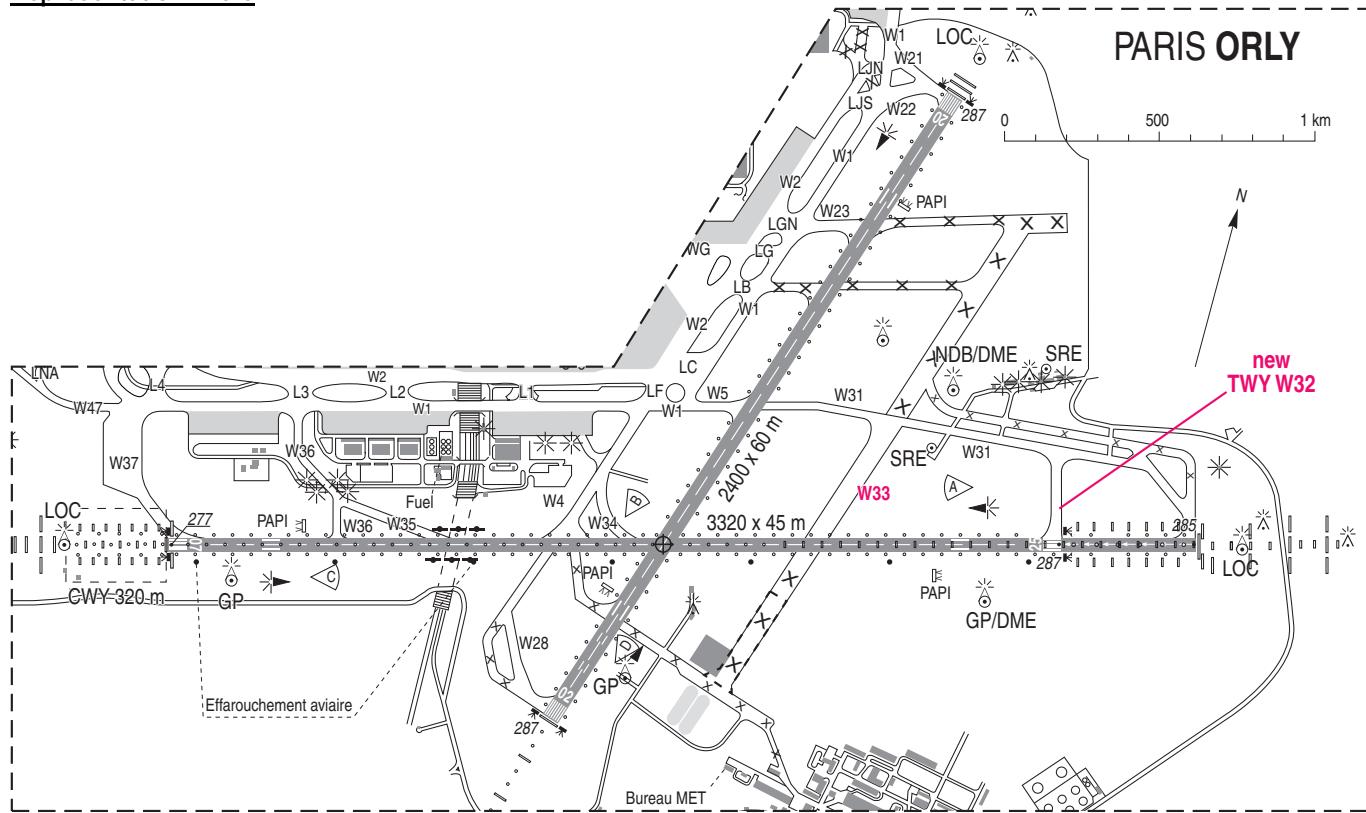
- Configuration face à l'Est : décollage et atterrissage piste 06,
- Configuration face à l'Ouest :
 - Décollage : Piste 24 tous type avion, Piste 20 code C maximum (envergure maximum 36 m),
 - Atterrissage : Piste 24.
- Accélération/arrêt piste 20 : le taxiway W28 étant fermé, les aéronefs d'envergure inférieure ou égale à 36 m pourront réaliser un demi-tour au seuil 02 après autorisation du contrôle. Un marquage de demi-tour est matérialisé au niveau du Seuil 02. En cas d'impossibilité, l'assistance d'un moyen de repoussage/tractage sera demandée.
- Présence d'engins de chantier à 155 m de l'axe de la piste 02/20 et d'une hauteur maximum de levage de 10 m (voir  sur le plan ci-dessous),
- Diffusomètre médian piste 02/20 hors-service

Pour rappel, les procédures HIRO (High Intensity Runway Operations) sont en vigueur et actives H24 sur l'aéroport de Paris-Orly. Les pilotes doivent s'assurer d'un temps d'occupation minimal de la piste à l'arrivée comme au départ.

La date et l'heure d'activation de la phase 2 seront annoncées par NOTAM.



Représentation finale :



A l'issue des travaux, l'aérodrome sera conforme à l'AIP.